

Women 20 : Recommandations aux chefs d'États des pays du G20 pour l'égalité

vendredi 29 mars 2019

L'égalité femmes-hommes est un des enjeux du G20, qui se tient chaque année dans un des pays membres (au Japon en 2019). Une concertation dite "Women20" (W20) comportant des représentant-es d'organisations de la société civiles, d'entreprises et d'institutions, est chargée d'élaborer des recommandations pour les chefs d'Etat et de gouvernement.

Sommaire de cet article

- [Communiqué final du Women 20 au G20 de 2019](#)
- [Recommandation du Women 20 au G20 de 2018 à Buenos Aires](#)

Communiqué final du Women 20 au G20 de 2019

Le Women 20 (W20) est le groupe d'engagement officiel du G20 en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le Sommet du W20 a réuni une centaine de délégué-es du monde entier à Tokyo du 22 au 24 mars 2019. Voici en français le texte de recommandations du W20 (à partir de la traduction non officielle faite par l'association [#JamaisSansElles](#), cheffe de file W20 pour la France)

"Nous, les représentant-es du réseau Women20 (W20), souscrivons pleinement à l'affirmation figurant dans la Déclaration des dirigeants du G20 de Buenos Aires, selon laquelle « l'égalité de genre est essentielle à la croissance économique et à un développement juste et durable ». Nous réaffirmons qu'il est nécessaire que femmes et hommes travaillent ensemble à combler le fossé entre les sexes, afin de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD).

Pendant la présidence japonaise du G20, le W20 accorde une attention particulière à l'utilisation inclusive et responsable de toutes les nouvelles technologies, y compris l'Intelligence Artificielle (IA), en raison de leur impact crucial dans tous les secteurs de la société, afin de garantir qu'aucune femme ne soit laissée en arrière.

Nous appelons vivement les dirigeants du G20 à agir sur la base des recommandations suivantes :

1. Demander à leurs ministres du Travail et de l'Emploi de présenter, lors du G20 de 2020, un bilan à mi-parcours sur l'engagement pris à Brisbane en 2014 de réduire l'écart du taux de participation au marché du travail entre les hommes et les femmes de 25% d'ici 2025 .
2. Éliminer les obstacles systémiques de nature juridique et sociale sur le marché du travail, et fournir des solutions pour atteindre l'égalité femmes-hommes.
 - Promulguer et mettre en œuvre des mesures juridiques pour atteindre l'égalité femmes/hommes dans tous les aspects du monde du travail. En particulier, prendre des mesures supplémentaires pour réduire les écarts de revenus entre les femmes et les hommes, tels que les salaires, les retraites et autres revenus, conformément aux ODD.
 - Investir des fonds publics dans des infrastructures de soins de qualité, accessibles et abordables pour les enfants et les personnes âgées et mettre en place un congé parental payé obligatoire pour promouvoir le partage des responsabilités.
 - Inciter concrètement les employeurs des secteurs public et privé à mettre en œuvre des politiques fondées sur des données factuelles et publier les progrès réalisés en matière d'égalité femmes-hommes, amenant plus de femmes à disposer d'un travail décent et de qualité et à occuper des postes de direction.

3. Comblent le fossé numérique entre les femmes et les hommes et garantir que les femmes puissent exercer leurs droits numériques.

- Prendre des mesures urgentes pour promouvoir une participation égale des femmes à la conception et au développement des technologies numériques, en prenant dûment en compte les aspects éthiques, et empêcher que le recours à des bases de données, des modèles et des algorithmes d'intelligence artificielle (IA) biaisés n'amplifient les discriminations de genre.
- Améliorer la participation égale des filles et des femmes de tous âges aux sciences, à la technologie, l'ingénierie, aux arts et aux mathématiques (STIAM).
- Fournir aux femmes des zones urbaines et rurales des services Internet et mobiles abordables, fiables et sûrs.

4. Garantir l'inclusion financière, promouvoir l'entrepreneuriat féminin et accélérer l'accès à l'investissement et aux marchés.

- Garantir le droit égal des femmes aux ressources économiques et l'accès à la propriété et au contrôle de la terre et aux autres formes de biens, aux services financiers et aux ressources naturelles.
- Développer un cadre réglementaire et un plan d'action pour renforcer les capacités commerciales, financières et numériques des entreprises appartenant à des femmes, y compris pour le e-commerce.
- Créer les conditions pour que la part des marchés publics passés avec des entreprises appartenant à des femmes ou dirigées par des femmes augmente d'au moins 10%, en tenant compte des situations nationales. (1)
- Inciter les investisseurs à intégrer de manière proactive les facteurs liés au genre dans l'analyse des investissements et la prise de décision.

5. Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et l'éducation sur l'égalité des sexes dans les écoles et les lieux de travail, afin d'éliminer les stéréotypes de genre et les biais inconscients.

6. Mettre un terme à toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles dans les sphères publique et privée, y compris les médias sociaux.

- Établir des cadres juridiques efficaces, garantir l'accès à la justice et renforcer l'application de la loi pour mettre fin à toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles dans tous les domaines.
- Soutenir l'adoption de la convention proposée par l'OIT [Organisation internationale du travail] et une recommandation concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et ratifier les conventions internationales relatives à la violence à l'égard des femmes.

7. Mettre en place une gouvernance efficace et transparente et des mécanismes de responsabilisation pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Développer conjointement avec les organisations internationales, les partenaires nationaux concernés et en collaboration avec le W20, des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des engagements du G20 en matière d'égalité femmes-hommes, et rendre compte des progrès accomplis de manière régulière.
- Examiner conjointement les progrès accomplis au sein du G20 pour atteindre la parité femmes-hommes parmi les dirigeants et à tous les niveaux de prise de décision dans les secteurs public et privé d'ici à 2030.
- Renforcer le mandat et la capacité des dispositifs nationaux liés à l'égalité femmes-hommes pour garantir que des études d'impact sur les problématiques de genre soient conduites en ce qui concerne les lois, les normes et les mesures prises.

Recommandation du Women 20 au G20 de 2018 à Buenos Aires

"Le quatrième Sommet du Women 20 (W20), l'un des sept Groupes d'engagement du G20, a eu lieu les 1er, 2 et 3 octobre 2018 à Buenos Aires. Traduit par [#JamaisSansElles](#) ce communiqué est le fruit d'une

réflexion collective, rassemblant les compétences et expertises diverses d'organisations de femmes de la société civile et de femmes entrepreneurs. 65 délégués du monde entier se sont réunis et plus 800 femmes ont participé à l'événement".

Communiqué du Women 20 de 2018 :

15 recommandations aux chefs d'États des pays du G20 pour l'égalité

Nous, représentantes du réseau Women20 (W20) 2018, croyons fermement que l'égalité entre les sexes est un moteur essentiel de croissance durable et inclusive. Ce point de vue se trouve au cœur de l'agenda du G20 Argentine 2018 et est conforme à l'Objectif de Développement Durable N°5, qui vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

En s'appuyant sur les bases solides établies lors des consultations précédentes du W20, le W20 identifie les principaux défis à relever et qui sont stratégiques pour le G20.

AUGMENTER ET AMÉLIORER LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE :

1. En accélérant le rythme de mise en œuvre de l'engagement pris à Brisbane en 2014 de réduire l'écart entre les sexes dans la participation à la population active de 25% d'ici 2025, en élaborant et en finançant des Plans Nationaux et en rendant compte de la progression sur une base annuelle.
2. En investissant des fonds publics pour assurer des services de soins universels abordables, de qualité et professionnalisés aux personnes ayant des individus à charge, y compris celles se trouvant dans le secteur informel.
3. En mettant en œuvre des politiques pour des régimes de congés parentaux payés obligatoires d'ici 2025, qui incluent des droits non transférables pour une deuxième personne en charge, afin de promouvoir une responsabilité partagée et un meilleur équilibre entre travail et vie privée.
4. En éliminant toutes les formes de discrimination envers les femmes, en particulier dans les lois et les réglementations portant sur l'accès et le contrôle des terres, des biens et des ressources, et en promouvant des mécanismes garantissant un salaire égal pour un travail d'égale valeur.
5. En renforçant et faisant respecter les réglementations qui assurent un accès égal à la justice et en appuyant les processus internationaux conduisant à l'établissement de normes pour « mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail », afin de protéger les femmes de toute forme de violence, y compris la violence en ligne.
6. En analysant l'Avenir du Travail du point de vue du genre et en concevant des politiques propres à garantir un impact équitable. Les grandes tendances telles que l'économie des petits emplois ou services (gig economy), l'automatisation et le machine learning doivent être abordées sous l'angle de leur impact genro-spécifique, en mettant l'accent sur la protection sociale et les droits du travail des travailleuses.

GARANTIR L'INCLUSION FINANCIÈRE DES FEMMES :

7. En garantissant l'égal accès des femmes au crédit, aux services financiers, à l'émission d'actions et aux marchés, et en développant des initiatives pour améliorer la familiarité des femmes avec les notions financières et juridiques, ainsi que leur capacité entrepreneuriale.
8. En renforçant la transparence et les mesures facilitant l'attribution des financements publics à des entreprises appartenant à des femmes et dirigées par des femmes, et en augmentant leur part d'au moins 10%, en tenant compte de la situation de chaque pays du G20¹.
9. En utilisant et en promouvant des formes alternatives de notation financière, incluant la prise en compte de données alternatives pour évaluer la solvabilité des MPME, afin d'accroître l'accès des femmes aux services financiers.

¹. Une augmentation d'au moins 10% représente une amélioration pour chaque pays, compte tenu de son propre niveau de référence.

ASSUREZ L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES FEMMES :

10. En développant des politiques globales et trans-sectorielles qui suppriment les obstacles empêchant les femmes d'accéder et d'utiliser les technologies numériques et l'Internet, particulièrement dans les zones rurales et isolées. En améliorant l'accès, l'accessibilité économique, la sûreté et la sécurité des services numériques, les programmes de connectivité et de haut débit, ainsi que la disponibilité de contenus et services pertinents, en prenant en compte les femmes dans toute leur diversité.

11. En garantissant des programmes éducatifs inclusifs par la promotion et l'investissement dans des initiatives qui encouragent une égale participation des femmes et des jeunes filles à l'apprentissage des STIAM (sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques), et qui défendent les droits numériques des femmes et l'exercice de leur citoyenneté. Les programmes de formation doivent promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes et permettre une actualisation fréquente des compétences numériques afin d'accroître les opportunités aussi bien d'emploi que d'entrepreneuriat. Les pays du G20 doivent également favoriser la participation équitable des femmes au développement et à la gouvernance des industries liées au domaine des STIAM.

12. En assurant la participation des femmes au développement et à la modification des algorithmes dans le domaine de l'intelligence artificielle, afin de remédier aux biais sexistes.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES FEMMES EN MILIEU RURAL :

13. En garantissant l'accès des femmes à des services sociaux complets et sensibles au genre, y compris des services d'éducation, de santé et juridiques dans les zones rurales.

14. En investissant dans les infrastructures pour le développement rural et en s'assurant de la participation des femmes à tous les stades du processus, en tenant compte de leurs besoins et opportunités de travail spécifiques. Les projets d'infrastructure doivent également inclure des protocoles relatifs aux violences sexistes.

15. En allouant ou en augmentant des fonds destinés aux femmes vivant en milieu rural afin de renforcer leurs coopératives, entreprises, organisations et chaînes de valeur, en promouvant l'accès au crédit et à la formation, afin de faciliter la participation des femmes à l'économie et leur inclusion dans les processus de décision et la gouvernance.

Pour assurer un développement durable, il est impératif d'aborder la question de l'égalité entre les sexes dans la perspective globale des Droits de l'Homme et d'élaborer des politiques reposant sur des données factuelles qui reconnaissent et abordent les différences structurelles. À cet égard, le G20 doit soutenir la mise en place de budgets axés sur les questions de genre, et, de concert avec les organisations partenaires internationales et les partenaires nationaux concernés, développer des systèmes statistiques reposant sur des indicateurs ventilés par sexe et qui prennent en compte les femmes dans toute leur diversité.

Pour assurer la continuité et l'efficacité du W20, nous exhortons les Présidences du G20 à s'engager aux côtés du réseau W20, en assurant un accès aux espaces de négociation du G20 et en poursuivant l'inclusion systématique des problématiques de genre dans tous leurs groupes d'engagement.

Reconnaissant que le leadership du G20 est primordial pour réaliser l'égalité entre les genres, le W20 exhorte le G20 à agir dans le sens de ces recommandations en élaborant des plans de mise en œuvre effective assortis de calendriers et d'objectifs, en facilitant la participation et la coopération des organisations de femmes, en mesurant et en suivant les progrès accomplis, et en rendant compte publiquement des résultats.

P.-S.

Plus d'information sur le [Site web du Women 20](#)

Copyright © Site de l'Association Adéquations - <http://www.adequations.org/spip.php?article2525>